

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 62 (1933) |
| Heft: | 11 |
| Rubrik: | Brevets de capacité pour l'enseignement primaire |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par ailleurs, notre censeur demande catégoriquement une autre répartition des matières dans les manuels destinés au cours moyen. Si celle-ci s'imposait si impérieusement, nous sommes étonnés qu'aucune voix, plus compétente que la nôtre, ne l'ait demandée, ni au sein de la commission, ni dans les organes qui ont examiné le manuscrit. On nous cite le cas d'une école où la 3^{me} classe étudie l'addition et la 4^{me} la soustraction ; cela ne nous surprend guère. En 2^{me} année, on n'envisage que le calcul oral et on l'écrit sous cette forme. Ce n'est qu'en 3^{me} année qu'a lieu la distinction entre le calcul oral et le calcul écrit et les débuts en sont pénibles ; aussi, l'élève ne pourra jamais cheminer dans cette branche à la même allure que celui de 4^{me}, déjà formé. Nous ne voulons pas méconnaître les difficultés très grandes de l'enseignement à tous les degrés. Mais pour simplifier sa tâche, même avec les séries actuelles, rien n'empêche le maître de réunir tous les élèves du cours moyen pour des leçons orales et pour enseigner la technique des opérations ; par contre, l'application écrite ne peut se faire qu'en deux sections distinctes.

Dans un premier article, le correspondant demandait la suppression des 14 dernières pages de la 3^{me} série, alléguant que le programme ne pouvait être parcouru. A-t-il seulement examiné le plan du manuel ? On peut en douter, car, dans les quatre opérations fondamentales, nous avons présenté les diverses unités du système des poids et mesures indépendantes les unes des autres et seulement pour concrétiser les différents ordres d'unités. Il devient nécessaire ensuite de les étudier en synthèse, dans leurs relations les unes avec les autres. Cette partie importante se trouve précisément dans l'amputation proposée. Nous y introduisons aussi la forme décimale, appliquée seulement aux unités principales, en rapport avec les deux premiers sous-multiples. Après expérience répétée, nous pouvons affirmer que cette étude ainsi simplifiée est facilement comprise des élèves. Pourquoi introduire cette forme décimale, oiseuse et inutile, au dire du correspondant ? Nous lui répondons que notre but est de faciliter les opérations dans les problèmes, où les élèves se servent aisément de la forme décimale. Il est même des problèmes qu'on ne peut traiter que de cette manière, à moins d'envisager les poids et mesures comme des nombres complexes. Nos contradicteurs voudraient-ils revenir à cette horreur de l'ancienne 3^{me} série, qu'ils appréciaient sans doute souverainement, en tous cas plus que leurs élèves !

Dans son dernier article, le correspondant reconnaît qu'il est possible de parcourir le programme de la 3^{me} année. Nous constatons et relevons ce revirement d'opinion qu'il s'empresse d'atténuer, en disant que c'est au détriment de l'étude des opérations sur les nombres entiers, à laquelle on n'aurait pu consacrer assez de temps. Nous croyons, au contraire, que l'application de la forme décimale dans les 14 dernières pages vient corroborer et renforcer les notions acquises dans les quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers.

Irénée Musy, instituteur.

Brevets de capacité pour l'enseignement primaire

Dans sa séance du 24 juillet, la Commission cantonale des études, tenant compte des résultats des derniers examens, a délivré les diplômes suivants :

Brevet de capacité pour l'enseignement primaire : Avec la mention *très bien* : MM. Marcel Dévaud, de Sorens ; Jean Monney, de Dom-

pierre ; Alfred Pillonel, de Seiry ; Alfred Repond, de Charmey ; Henri Schnarenberger, de Guin ; M^{lles} Yvonne Droud, de La Joux ; Fernande Hæring, de Villarvolard ; Charlotte Herbster, de Dürrenäsch (Argovie) ; Rose Joye, de Mannens ; Marie Levet, de Vouvry (Valais) ; Simone Levrat, du Saulgy ; Pauline Macheret, de Vuisternens-en-Ogoz ; Jeanne Matter, de Kölliken (Argovie) ; Marie Mauron, de Sales (Sarine) ; Angéla Pauli, de Progens ; Aline Perillat, de Grand-Bornand (Annecy) ; Violette Racine, de St-Imier (Jura bernois) ; Yvette Ruffieux, de Crésuz ; Edmée Schmidt, de Etzken (Argovie) ; Cécile Schorderet, de Fribourg ; Frida Staufer, d'Eggiwil (Berne) ; Cécile Suter, de Langnau (Argovie).

Avec la mention *bien* : MM. Bernard Chardonnens, de Domdidier ; André Descloux, de Romanens ; Gustave Zosso, de Courtepin ; M^{lles} Olga Ansermet, de Montbrelloz ; Marie-Jeanne Moehr, de Fribourg ; Marguerite Sallin, de Villaz-St-Pierre ; Thérèse Seydoux, de Vaulruz ; Hélène Thurler, de Fribourg.

Avec la mention *satisfaisant* : MM. Max Baillif, de Villeneuve ; Bernard Maillard, de Genevez (Jura bernois) ; Jean Pillonel, de Seiry ; Séraphin Villoz, de Sorens ; M^{lle} Marie-Louise Mändly, de Fribourg.

La Commission a octroyé un brevet pour l'étranger à M. Paul Comte, de Romont.

Le brevet pour l'enseignement fröbelien a été décerné à M^{lles} Judith Evéquoz, de Sensine (Valais), et Maria Lambert, de Russy.

Enfin, le diplôme pour l'enseignement des ouvrages manuels a été délivré à M^{lles} Adélaïde Guillebeau, de Morat ; Marguerite Hegglin, de Menzingen ; Frida-Bertha Kratzer, d'Aeschi (Berne) ; Alice Rentsch, de Ferenbalm (Berne) ; Marie-Louise Rubli, de Morat ; Martha Schönenberger, de Kirchberg (St-Gall) ; Rosa Staufer, d'Eggiwil (Berne) ; Sophie Fragnière, de Lessoc, et Denise Freytag, de Chiètres.



LEHRERSEMINAR ALTENRYF

Es ist uns angenehm, mitteilen zu können, dass die deutsche Abteilung des Lehrerseminars Altenryf im Herbst wieder eröffnet wird. Gemäss der neuen Organisation, werden fortan nur mehr jedes zweite Jahr neue Kandidaten aufgenommen. Der Bedarf an Lehrkräften für den deutschen Kantonsteil rechtfertigt dieses Vorgehen.

Um den Sekundarschulen eine möglichst hohe Bildungsstufe zu erhalten, wurde vorgesehen, dass das erste Studienjahr für das Lehramt noch in der Sekundarschule absolviert werden muss. Infolgedessen wird sich die Aufnahmeprüfung für die zweite Klasse, im September nächsthin, auf den Studienplan des in der Sekundarschule